DEPARTEMENT DE L'ISERE COMMUNE DE LE PERCY 38930

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le 09 juin 2016, à 20 h30 dans la salle communale, le conseil Municipal de la commune de LE PERCY, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur GONTARD Guillaume.

<u>Présents</u>: Guillaume GONTARD, Sabine CAMPREDON, Jean Paul REYNAUD, Claude BRONNER, Thibaud BECOURT, Thierry CHASSEVENT, Yves PERRIN

Absents excusés:

Nicole GONTARD donne pouvoir à Guillaume GONTARD, Jean-Marc TATIN donnant pouvoir à Jean-Paul REYNAUD Laurent CLARET, Agnès TREGRET

Date de la convocation: 03 juin 2016,

Secrétaire de séance : Sabine Campredon

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2016. Approuvé à l'unanimité.

-oOo-CHANTIER JEUNES

Sabine CAMPREDON explique la mise en place d'un chantier pour l'entretien des sentiers du village pour 4 jeunes du lundi 4 au Vendredi 8 Juillet 2016. Les employés communaux Nicolas MILLON et Nancy BUONOMO accompagneront les jeunes ainsi que David LEROY- eco - garde du PNRV qui viendra une demi-journée.

Le chantier se déroulera sur le sentier qui relie LE PERCY à MONESTIER DU PERCY en bas du village.

Dix candidatures ont été adressées à la mairie avant le 30 MAI.

Une commission s'est réunie le 6 juin pour étudier les offres et retenir 4 candidats :

Mathis GIRAUD Thibaud GUABELLO Gaëtan COTTAVE Nicolas PEYRAUD

En cas de désistement le prochain sur la liste prendra la place.

Le conseil municipal valide ce choix à l'unanimité. Un courrier sera envoyé à l'ensemble des postulants.

REHABILITATION DE LA MAISON LULU (MAIRIE/GITES)

La maitrise d'œuvre a remis le dossier d'analyse des offres pour les travaux de la maison « lulu ». La commission d'appels d'offres c'est réunie le 31/05 (ouverture des plis) et ce même jour à 19h30 (choix des entreprises).

Il est rappelé les critères de sélection : 50% (note mémoire technique) et 50% (prix).

Le dossier d'analyse des offres est disponible en mairie.

La CAO a décidé de suivre les propositions de la maitrise d'œuvre et de retenir les entreprises suivantes pour les tranches fermes et conditionnelles :

LOT		Rappel Estimation € HT	ENTREPRISES MIEUX DISANTES	Montant A + B € HT	Note obtenue sur 100	Nombre d'offres
1	Maçonnerie démolition	99 500,00	LAGIER	86 543,90	93,75	4,00
2	Charpente couverture	105 000,00	MICHELI	84 895,80	92,50	4,00
3	Men. Ext et Int.	66 600,00	MEANDRE OGGI	86 622,78	91,25	1,00
4	Cloison Doublage	44 000,00	LAMBDA	39 611,33	96,25	4,00
5	Carrelage	9 400,00	SOGRECA	9 648,00	87,16	2,00
6	Peinture	19 700,00	BOSSANT	14 421,30	86,34	5,00
7	Plomberie sanitaire VMC Chauffage	104 500,00	MOUTIN	88 187,74	97,50	6,00
8	Electricite	55 500,00	MOUTIN	39 878,51	87,5	2,00
9	serrurerie	9 900,00	GEROC	8 903,00	75,00	2,00
	TOTAL € HT	514 100,00		458 712,36		

L'écart global par rapport à l'estimation est de − 55 387,64€HT soit -12,07% Le chantier débutera en septembre 2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de la CAO et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour les tranches fermes et conditionnelles soit un montant total de 458 712,38€HT.

-oOo-

PROGRAMME DE REBOISEMENT (ESPARRON) : APPOBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE TEPVC

Dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FTE), la Communauté de Communes du Trièves bénéficie d'un financement par le Ministère de l'écologie pour mettre en œuvre le programme d'actions TEPOS –CV « Territoire à énergie Positive et à croissance verte»

Ce programme prévoit notamment la création d'un fond d'aide à la plantation pour favoriser le repeuplement forestier.

Pour faire face au déficit de régénération naturelle et/ou expérimenter de nouvelles essences et techniques de plantation, la commune envisage de lancer un projet de replantation de 2 hectares sur le secteur d'Esparron (Parcelle D 63).

L'objectif est de conduire l'ensemble de l'opération entre 2016 et 2018.

La commune se porte garante de l'autofinancement de l'action à hauteur de 20% au titre de partenaire cosignataire de la convention, entre le Ministère de l'écologie, la communeuté de communes, porteur de la démarche Tepos-CV et la commune.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses : 20 000,00 € HT

Recettes: 16 000,00 € (Subvention) + 4 000,00 € (Autofinancement commune)

80% - Fonds de financement de la transition énergétique (FTE)

20% - autofinancement Commune

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE la proposition d'action telle que présentée en séance
- VALIDE le plan de financement
- AUTORISE le Maire à signer la convention financière de mise en œuvre

-oOo-

RENOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENT COMMUNAUX (MAISON « lulu »): APPOBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE TEPVC

Dans le cadre du Fonds de financement de la transition (FTE).La communauté de communes du Trièves bénéficie d'un financement par le Ministère de l'écologie pour mettre en œuvre le programme d'actions TEPOS-CV « Territoire à énergie Positive et à croissance verte ». Ce programme prévoit notamment des subventions pour la rénovation des bâtiments communaux.

La commune a été retenue pour la rénovation de la maison «LULU» (Mairie, Locaux associatifs. Ce projet de rénovation débutera en septembre 2016 et finira en septembre 2017.

La commune se porte garante de l'autofinancement de l'action à hauteur de 50% minimum de la partie thermique du projet (cela peut inclure d'autres subventions, dans la limite des 80% de subventions sur l'ensemble de l'opération HT) au titre de partenaire consignataire de la convention entre le Ministère de l'écologie, la communauté de communes porteur de la démarche Tepos-CV et la commune.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses liées à la partie thermique : 109 000.00 € Subvention TEPCV : 54 500.00 €

Autofinancement garanti par la commune (pouvant inclure des co-financements) : 54 500.00€

Nous nous engageons par ailleurs à céder les certificats d'économie d'énergie générés par cette opération à la communauté de communes du Trièves pour permettre la poursuite des actions d'économies d'énergie sur le territoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- VALIDE la proposition d'action telle que présentée en séance,
- VALIDE le plan de financement,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention financière de mise en œuvre.

-oOo-

DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION RHÔNE ALPES POUR EXTENSION DU RESEAU DE CHALEUR

Dans le cadre des travaux à la maison « lulu », le bâtiment sera raccordé à la chaufferie bois avec extension du réseau de chaleur.

Les travaux de raccordement sont estimés à 15 000€HT.

Il est proposé de faire une demande de subvention à la Région Rhône Alpes dans le cadre de l'appel à projet « bois énergie ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander une subvention à la Région Rhône Alpes au taux maximum sur un montant de travaux de 15 000€HT

-oOo-ASSAINISSEMENT CENTRE VILLAGE

Le SIGREDA a préparé un dossier de consultation pour retenir un bureau d'étude dans le cadre du projet d'assainissement groupé (Maison « lulu »/salles/café de la Page/OPAC/Famille Bordes & Soudé).

Il est proposé de lancer la consultation pour une remise des offres avant le 22/07/16 à 16h00.

L'étude permettra d'étudier les différentes solutions possibles avec un chiffrage.

Le financement de cette étude est réparti au prorata des bâtiments concernés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer cette consultation.

-oOo-ANCIENNE COLONIE DE FONTAINE

Sabine et Guillaume ont rencontré l'adjoint à l'urbanisme de la mairie de Fontaine.

Un accord sur le montant de la vente de l'ensemble des terrains et bâtiments appartenant à la commune de Fontaine a été trouvé.

La commune de Fontaine est d'accord pour proposer la vente lors d'un prochain conseil municipal (27/06) sur l'estimation des Domaines réalisée en 2016 avec un abattement de 10%.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord sur cette proposition.

Une rencontre avec le notaire et les Tisserins est prévue le 17 juin.

-oOo-<u>URBANISME</u>

Les dossiers en cours sont présentés : une demande de permis de construire (hangar agricole – boulangerie – habitation) et une demande de déclaration préalable (abri voiture). Pas de remarques particulières.

Un point sur les litiges en cours est également fait :

- Association le Rocher (Esparron) : Procédures en cours (PV pour réalisation de la piste sans demande et demande d'arrêt immédiat du chantier). Une demande d'urbanisme devra être déposée par le pétitionnaire.

- Habitation dans un bâtiment agricole sans autorisation préalable : procédure en cours, dans l'attente les participations aux OM, eau, taxes seront exigées.

-oOo-

ACHAT DE TABLES/BANCS

Il est proposé d'acheter 2 tables/bancs (type table piquenique) en mélèze pour mettre sur le pré devant la mairie et sous le kiosque du terrain de boule.

Un devis a été demandé à Clément Cislo pour un montant de 590€ (x2).

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition.

-oOo-

DIVERS

- Employé communal : l'employé communal est en arrêt jusqu'en novembre 2016. Les 2 contrats en cours (Nancy Buonomo pour le transport/ménage et Nicolas Million pour l'entretien) seront renouvelles (si accord) jusqu'à cette date.
- Inauguration du terrain de pétanque et kiosque : le 11 juin à 11h30.
- Fête du pont (Le Percy/Monestier du Percy) : le 19 juin à 12h00.
- Repas du village avec le comité de fêtes : le 30 juillet à 12h00.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 23 H 40

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : JEUDI 07 JUILLET A 18H30